

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES</b> <b>ARRONDISSEMENT DE BRIANCON</b> <b>CANTON DE GUILLESTRE</b> <b>COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du</b> <b>3 juillet 2020</b>
	<b>Délibération N° :</b> <b>20200703-12</b>
<b>OBJET : : DESIGNATION DES DELEGUES POUR REPRESENTER LA COMMUNE AUPRES DU SIVU DE LA CRECHE HALTE GARDERIE DU HAUT GUIL.</b>	
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	

L'an deux mil vingt, le 3 du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCAATION** : 29/06/2020

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 15

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique MIEGGE Emmanuel – RENIE Alexandre – RIBOT Philippe – ROUX Pauline - TENOUX Nicolas.

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 0

**NOMBRE DE VOTANTS** : 15

**SECRETAIRE DE SEANCE** : FAROUZE Marie-Hélène

Le Conseil Municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Considérant** la séance d'installation du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjointes,

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la CRECHE HALTE GARDERIE du Haut Guil, pendant la durée de leur mandat,

**Considérant** que le Conseil Municipal doit procéder, par vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Après appel de candidatures, Madame Marie-Hélène FAROUZE et Madame Chrystelle CERUTTI se portent candidates pour remplir ces fonctions.

Il est ensuite procédé à l'élection par vote à bulletins secrets.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de membres en exercice : 15
- Nombre membres présents ou représentés : 15
- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Madame Marie-Hélène FAROUZE : 15 voix
- Madame Chrystelle CERUTTI : 15 voix

Madame Marie-Hélène FAROUZE et Madame Chrystelle CERUTTI ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamées déléguées auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la CRECHE HALTE GARDERIE du Haut Guil.

**Le Conseil Municipal :**

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le

ID : 005-200083517-20200703-2020070312-DE

**DESIGNE** pour représenter la Commune auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la CRECHE HALTE GARDERIE du Haut Guil :

**Madame Marie-Hélène FAROUZE,**  
**Madame Chrystelle CERUTTI.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.